



COMMUNIQUE DE PRESSE

CP/Coop/N°9/11-06/12(SN)

Sous réserve de modifications jusqu'au 12/6/12

LE JAPON SIGNE DEUX ACCORDS DE FINANCEMENT A LA HAUTEUR DE 8,5 MILLIARDS DE FCFA POUR SOUTENIR LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT DE MACKY SALL POUR RENFORCER LES SERVICES SOCIAUX ET RELANCER L'AGRICULTURE

Le Japon poursuit sa série d'appuis aux efforts du gouvernement du Président Macky SALL pour renforcer les actions sociales, en offrant près de 8,5 milliards de FCFA au peuple sénégalais pour la construction des 240 salles de classe dans l'enseignement moyen et pour la fourniture d'engrais en faveur des paysans défavorisés.

En effet, le Japon avait déjà remis le 15 mai 2012 aux Sénégalais 17.500 tonne de riz, et avait annoncé en outre l'octroi prochain en août de conserves de poissons destinées aux cantines scolaires, dont le montant total est de 7 milliards de FCFA, en répondant à l'appel à la solidarité internationale lancé au début du mois d'avril par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République.

L'Ambassadeur du Japon au Sénégal, Son Excellence Monsieur Hiroshi FUKADA, a procédé, le 12 juin 2012 à 11

heures, à la signature de l'Echange de Notes pour deux accords de l'aide financière non remboursable du Gouvernement du Japon, avec Son Excellence Monsieur Amadou KANE, Ministre de l'Economie et des Finances.

A cette cérémonie, ont assisté également S.E.M. Ibrahima SALL, Ministre de l'Education nationale, et S.E.M. Benoit SAMBOU, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural. Les Accords de Don pour l'exécution de ces deux projets ont été également signés entre Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et Monsieur Hisatoshi OKUBO, Représentant résident de la JICA, Agence Japonaise de Coopération Internationale.

Le premier Accord de Don concerne la construction de 240 salles de classe dans 20 collèges d'enseignement moyen dans les régions de Louga et de Kaolack pour un montant de 6 milliards 800 millions de FCFA. Grâce à ce nouveau projet, le nombre de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen construites au Sénégal par la coopération japonaise atteindra au total 2.300 ; y compris 269 salles de classe en cours de construction dans un autre projet dans les régions de Dakar et de Thiès.

Le deuxième Contrat d'Aide fournira au Gouvernement du Sénégal des engrais pour un montant d'1,7 milliard de FCFA, afin de soutenir les efforts du Gouvernement du Président Macky SALL pour combler les déficits alimentaires et augmenter la production céréalière.

Dans son discours, Son Excellence l'Ambassadeur FUKADA a annoncé que le Japon considérait l'éducation comme un facteur important pour le développement d'un pays d'après son expérience. Le Japon continuera d'exécuter des coopérations

au Sénégal en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines.

Ensuite, l'Ambassadeur a souligné que le Japon a offert au Sénégal diverses coopérations techniques dans le domaine de la riziculture pour couper le cycle de la crise alimentaire et résoudre de façon radicale et durable le problème de l'alimentation.

Le Japon réaffirme sa volonté d'appuyer les efforts du Gouvernement du Sénégal tant que ce dernier s'inscrit dans un processus d'appropriation pour trouver des solutions radicales et durables aux problèmes. Le Gouvernement du Japon invite tous les partenaires du Sénégal à se joindre à cet élan d'amitié et de solidarité à l'endroit du peuple sénégalais ami.

Repères :

- Type de Coopération : "Projet de construction de salles de classe pour l'enseignement moyen dans les régions de Louga et de Kaolack"
Montant : 1 milliard 164 millions de Yens (6 milliards 800 millions de FCFA)
- Type de Coopération : "Projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés"
Montant : 290 millions de Yens (1 milliards 700 millions de FCFA)
- Type de Coopération : Aide Alimentaire
Montant : 910 millions de Yens (5 milliards 350 millions de FCFA)
Quantité : 17.500 tonnes de riz
- Type de Coopération : Aide Alimentaire

Montant : 280 millions de Yens (1 milliards 650 millions de FCFA)

Quantité : la quantité des conserves de poisson sera fixée ultérieurement.